

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2015

Les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de M. Breuillé qui a donné pouvoir à M. Vallée

Secrétaire de séance : M. Graciaa

1 - Le procès-verbal de la séance du 20 Octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Vu la démarche de fusion des syndicats Eau-Assainissement réalisée sur les années 2009-2012 et le projet de prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) dans les domaines de la distribution/production d'eau potable et de l'assainissement, le conseil :

« **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à une adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN au 1^{ER} janvier 2016 ou à défaut au 1^{ER} janvier 2017, adhésion qui s'inscrit dans la démarche et le travail commun engagés depuis 2011 avec ces deux communes;

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE à une extension de périmètre à 10 communes de la Communauté de communes d'Ousse-Gabas, sachant que la CCPN reste par ailleurs ouverte à toutes les formes possibles de coopération avec les collectivités voisines;

PREND ACTE, concernant les différents syndicats du territoire, des échéances légales, ou prévues par le projet de SDCI, de prises de compétence par l'EPCI à fiscalité propre, de dissolution ou de maintien de syndicats;

PREND ACTE de la prise, par la CCPN, des compétences de distribution-production d'eau potable et d'assainissement sur le mandat 2014-2020, la date exacte de ces prises de compétence et de dissolution du SEAPAN restant à arrêter;

S'OPPOSE à la disparition des syndicats de RPI et à une prise de compétence par la CCPN dans ce secteur. »

Cette motion est adoptée par 13 voix pour et deux abstentions.

PAR AILLEURS, le Conseil s'inquiète des répercussions financières sur le budget des administrés occasionnées par la prise de compétence eau-assainissement par la CCPN, imposée par la loi. Il vote la motion suivante à l'unanimité :

« Le Conseil Municipal désapprouve la prise de compétence eau-assainissement par la CCPN et afin d'éviter une hausse brutale du prix payé par les abonnés mandate le Maire afin de négocier un lissage des tarifs sur plusieurs années. »

3 - Projet de schéma de mutualisation de service

La Communauté de Communes du Pays de Nay a engagé, depuis 2013, en application des dispositions légales, une réflexion sur les possibilités de mutualisation de services avec les Communes membres.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de service tel qu'il a été approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nay le 12 octobre 2015.

4 - Signature d'un Contrat avec la Caisse d'allocations Familiale.

Le Conseil donne son accord pour la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule et les Communes de Montaut/Lestelle-Bétharram/Igon, ayant pour objet le fonctionnement et le financement du Centre de Loisirs de l'association Pinocchio 2015/2018.

5 - Schéma directeur d'assainissement de la commune.

Pour établir ce schéma, un appel d'offres avait été lancé au printemps. Il s'est révélé infructueux. Une nouvelle consultation est proposée avec une période d'étude plus conséquente qui devrait permettre aux entreprises de répondre dans les temps.

6 - Taxe Locale d'Aménagement.

Les abris de jardin dont la surface n'excède pas 20 m² seront désormais dispensés de taxe locale d'équipement.

7- Chemin de Lihours.

M. Vallée regrette que le chemin dit de Lihours n'ait pas été goudronné dans sa totalité. Le Maire fait remarquer que l'entreprise s'en est tenue aux réquisitions de la commission de voirie dont M. Vallée fait partie. Il propose que la commission statue sur la réfection de ce tronçon de voie dans le cadre du programme 2016.

8- Location des biens communaux.

Délégation est accordée à M. le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.